

BRETAGNE *Vivante*

La maison brûle... / Moustiques, quelques vérités / Une montagnarde en Kreiz Breizh / Quelle agriculture à l'aube de la réforme de la PAC ? / Le réseau des réserves en 2004 / Planet'ère



La maison brûle... et l'État réduit les moyens des pompiers

Ce n'est pas en examinant les discours des responsables politiques au parlement, dans les conférences internationales, dans les colloques ou les inaugurations que les historiens pourront juger l'attitude de la France face aux menaces pesant sur la planète. Un simple examen des crédits alloués aux Directions régionales de l'environnement leur fournira la mesure exacte de l'engagement de l'État en matière de protection de la nature.

Depuis 2004, le budget de fonctionnement courant de la DIREN de Bretagne est passé de 841 667 euros à 628 233 euros (prévisionnel 2006), soit une diminution de 25 %. Des postes disparaissent, des missions sont délaissées, des dossiers essentiels sont différés. Ainsi, il n'y aura pas de nouveaux documents d'objectifs mis en route sur des sites Natura 2000 en 2006.

L'importance du travail des associations dans la défense de l'environnement n'est plus à démontrer. Gestionnaires d'espaces naturels, elles sont de plus en plus sollicitées par les administrations dans le débat public (énergie, gestion des déchets, eau, transports...). Les subventions aux associations (hors gestion des réserves) ont pourtant diminué de 75 % entre 2003 et 2005 (171 000 euros en 2002 - 43 286 euros en 2005) et il ne reste que trois heureuses bénéficiaires là où il y en avait cinquante et une ! La présence aux commissions, aspect essentiel de la participation citoyenne, n'est plus indemnisée.

En ce qui concerne Bretagne Vivante-SEPNB, la dotation du réseau réserves est passée de 106 378 euros en 2001 à 62 000 euros en 2005, et l'État reste scandaleusement absent du programme Life « Phragmite aquatique » - espèce de la Directive « oiseaux », prioritaire aux financements des projets Life, liés à cette directive communautaire ! Les investissements sur les Réserves Naturelles sont gelés. Quant à la dotation de 4150 euros attribuée pour la participation aux différentes commissions, elle a été tout simplement supprimée en 2004.

Un autre exemple tout proche : Le budget de la Réserve naturelle des Sept-Iles gérée par la LPO accuse un déficit de 17 000 euros.

Les associations de protection de la nature devraient, selon les prévisions budgétaires, recevoir en 2006, 13 millions d'euros. Il manquera 6 millions pour revenir au niveau de ce qui leur était apporté en 2002 et éviter une crise grave en leur sein (les dépôts de bilan ont commencé !). Le ministère en a été informé.

Malgré les interventions auprès des DIREN, malgré la manifestation nationale du 5 novembre, malgré les interventions auprès des députés et des sénateurs, aucune réponse positive n'a été apportée à ce jour. L'État a d'autres soucis et la Ministre de l'Écologie l'a montré en donnant la priorité à ses mandats banlieusards sur l'inauguration des nouveaux locaux de la DIREN Bretagne. Son ministère est petit, il fond à vue d'œil, mais, apparemment, c'est encore trop pour elle. ■

La peau de l'ours

Trésoreries à sec, vagues de licenciements, dépôts de bilan : les associations de protection de la nature sont malades, il en est même qui meurent.

Les associations de protection de la nature n'ont jamais été aussi menacées, aussi déstabilisées et leurs objectifs remis en cause : reculs sur la protection des grands prédateurs, reculs sur le financement des associations et des politiques environnementales, reculs sur la défense des Réserves Naturelles, reculs sur les parcs nationaux, reculs sur la maîtrise des pollutions agricoles, recul sur la maîtrise de l'énergie, etc. S'il y a des avancées notables, elles sont dues pour la plupart, il faut le dire, à la transposition des directives européennes dans le droit français.

Le problème aujourd'hui est d'éviter la cacophonie des plaintes qui montent de partout car il y a un risque réel à voir le gouvernement cacher la gravité de la situation en annonçant l'introduction de quelques ours supplémentaires dans les Pyrénées. D'autant plus, on le sait, que les ministres de l'Environnement ont l'art de nous vendre la peau de l'ours avant de l'avoir relâché !

Face à cette situation, restons groupés dans nos associations, restons groupés entre associations.

François de Beaulieu

Secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

- p. 2 > Action La maison brûle
- p. 3 > Editorial La peau de l'ours
- p. 4-7 > L'Esprit Moustiques
- p. 8 > Pollution Erika
- p. 9 > Découvrir Extension du domaine
- p. 10 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 11-14 > Réserves Le réseau
- p. 15 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 16 > Découvrir Le pèlerin
- p. 17 > Education à l'environnement Planète 3
- p. 18-19 > Enquête La déchetselle
- p. 20-22 > Enquête L'agriculture et la PAC
- p. 23 > Principes Guirlandes électriques : non merci
- p. 23 > Préfats Shop le tout plastok
- p. 24 > Paradoxes Quelques notes andalouses

Bretagne Vivante-SEPNB
François de Beaulieu
Guillaume Gélinaud
Bretagne Vivante-SEPNB
Equipe Cap Sizun/Mts d'Arée
Bretagne Vivante-SEPNB
Equipe réseau
Bretagne Vivante-SEPNB
Damien Vedrenne
Roxie Rio
Michel Le Billan
Daniel Piquet Pellorce
Bretagne Vivante
Agir pour l'Environnement
Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3000 adhérents et gère plus de 95 sites protégés dont 5 Réserves naturelles d'Etat.

Directeur de la publication : François de Beaulieu
Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France,
BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France
Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18 Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagne.vivante@bretagne.vivante.asso.fr
Site : www.bretagnevivante.asso.fr

Nous remercions les rédacteurs, photographes et correcteurs bénévoles et, en particulier, Toma (<http://www.ateliertoma.com>) pour l'illustration de couverture et de la page 8, ainsi que Sylvain Leparoux pour celle de la page 16.

Secrétariat d'édition : Anne Moulard - Maquette : Bernadette Coléno et Solène Le Grand, 18 rue J. Guesde 29200 Brest - Imprimerie : l'encre bleue - Brest, N° ISSN 1625-1146 - Tirage : 3000 exemplaires

La démoustication dans le Morbihan,

une nouvelle menace pour les marais littoraux ?

Guillaume Gélinaud, Bretagne Vivante-SEPNB, directeur scientifique de la Réserve Naturelle des marais de Séné
 Albert Agoulon, Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes
 Sylvie Magnanon, Conservatoire Botanique National de Brest
 Emmanuel Jojeux, ONCFS, conservateur de la Réserve Naturelle de la Baie de l'Île-aux-Diables-Vendée

Les espaces naturels ressemblent de plus en plus à des îlots dans un océan de zones urbanisées et d'agriculture intensive. Ils sont pourtant toujours perçus comme une menace ou une source de nuisances par les populations humaines riveraines, à l'exemple des marais littoraux et des moustiques dans le Morbihan.

Au début des années 1990, sous la pression des habitants et des communes littorales, le Conseil Général du Morbihan s'est saisi du problème de la démoustication en confiant à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID Atlantique) une étude de faisabilité. La SEPNB s'est alors associée à diverses associations de protection de l'environnement, ainsi qu'à des sociétés de Chasse et de Pêche, pour faire entendre ses craintes concernant les impacts possibles de ces pratiques sur la conservation des zones humides. L'Observatoire Départemental de l'Envi-

ronnement du Morbihan (ODEM) a également jugé nécessaire en 1993 une étude des effets sur l'environnement de l'utilisation de biocides. Ce travail a été commandé à un laboratoire de l'INRA, qui a mené une étude de 1998 à 2001.

La lutte que mène l'EID-Atlantique contre les moustiques en Morbihan vise essentiellement deux espèces liées aux marais littoraux saumâtres et temporaires : *Aedes caspius* et *Aedes detritus*. Leur cycle biologique comporte : la ponte des œufs sur le sédiment humide, l'éclosion lors de la remise en eau et le développement des

larves dans la colonne d'eau, l'émergence qui donne naissance à l'adulte ailé, la nécessité d'un repas de sang pour la maturation de la ponte par la femelle. Les méthodes de lutte combinent deux approches. La lutte physique vise la suppression des gîtes larvaires par drainage ou mise en eau permanente des prés-salés et marais littoraux. La lutte chimique a pour objectif l'élimination des larves par l'utilisation d'insecticides, produits de synthèse comme l'organophosphoré le Téméphos ou produits biologiques comme le Vectobac® 12AS, contenant du *Bacillus thuringiensis*.

Pendant la durée de l'étude de l'INRA, la démoustication s'est pratiquée dans plusieurs vastes zones pilotes : marais de Tréhervé à Ambon, en rivièrre de Pénerf et en rivièrre d'Étel. Depuis, se basant sur l'incapacité de l'étude à mettre en évidence un impact significatif, la zone de lutte s'étend, le Conseil Général ayant proposé aux communes littorales l'intervention sur leur territoire.

L'intervention du conservateur de la Réserve Naturelle des Marais de Séné, déguisé en moustique,

lors du vernissage d'une exposition, a défrayé la chronique au printemps 2005 et relancé le débat sur les impacts possibles de la démoustication sur la conservation des marais littoraux de Morbihan et la biodiversité qu'ils abritent, et plus généralement sur ses effets sur l'environnement.

Bretagne Vivante-SEPNB a organisé une réunion d'information sur le sujet le 23 septembre 2005. Les propos des intervenants sont résumés ici.

Les risques pour la santé humaine en Bretagne

On connaît la présence d'au moins 12 des 58 espèces françaises dans le Morbihan, dont plusieurs sont des vecteurs potentiels de maladies pour l'homme dans d'autres régions du monde, étant bien entendu que l'on ne connaît pas de cas de transmission de maladie mortelle pour l'homme par des moustiques en France depuis plus

de 60 ans. *Aedes caspius* est le vecteur effectif de l'infection Tahyna (fièvre bénigne répandue dans l'est de l'Europe), *Culex pipiens* est le vecteur effectif de la fièvre du Nil (West-Nile), les trois espèces d'anophèles peuvent transmettre le paludisme. Ces dernières espèces sont principalement zoophiles. Dans nos régions, la promiscuité entre l'homme et les animaux domestiques est maintenant très réduite et les moustiques ne vivent pas assez longtemps pour faire plus « d'un repas sanguin », les risques de transmission sont donc très limités.

Les risques à court terme en France sont dus à des importations de la fièvre du Nil par des oiseaux migrateurs (Camargue 2000, Var 2003) et à des introductions de moustiques comme *Aedes albopictus*. Cette espèce cavernicole originaire de l'Asie du sud-est, a trouvé des habitats de ponte de substitution dans les pneus. Les exportations de pneus, et de plants de bambous, ont contribué à introduire ce moustique dans de nombreux pays, dont la Belgique, le sud de la France et l'Italie. Des mesures de surveillance des centres de stocka-

Surzar en février 2002. Le foulage a nivelé les effets du piétinement par les bovins, mais les traces de chenilles sont bien marquées et le milieu apparaît uniforme.



En septembre 2005, les traces de passage des engins sont toujours visibles. Les mosaïques d'habitats ont disparu, laissant la place à un habitat beaucoup homogène, une alternance régulière de salicornes et de puccinellies.



Guillaume Gellin

Surzur septembre 2005 : dans les prés-salés naturels, la juxtaposition de communautés végétales diversifiées donne une impression générale d'hétérogénéité.

ge de pneus ont été mises en place depuis. Ce moustique serait le vecteur des infections suivantes : Dengue, fièvre jaune, west-nile, Tahyna.

On ne peut pas justifier actuellement une démoustication pour des raisons sanitaires en Morbihan, mais une surveillance apparaît nécessaire, notamment à l'égard des risques d'introduction d'espèces exogènes, et des espèces indigènes comme les *Culex* et anophèles, vecteurs de maladies dans d'autres régions, qui sont avant tout liées aux milieux urbanisés !

Albert Agoulon

La végétation des marais salés et sa conservation

Les prés-salés sont les communautés végétales qui se développent dans la partie supérieure de la zone de battement des marées, dans les baies et estuaires. Ces végétations

sont naturellement rares, étant localisées à certains types de littoraux. Elles sont aussi menacées, ayant été largement aménagées par les activités humaines, pour le développement des villes, des ports, de l'agriculture, la saliculture... La plupart de ces communautés sont inscrites à la directive « Habitats-Faune-Flore », et les marais salés où se pratique actuellement la démoustication en Morbihan sont presque totalement partie de sites Natura 2000. A cet intérêt des prés-salés pour les habitats s'ajoute un intérêt pour des espèces patrimoniales comme le rare *Limonium humile* protégé au niveau national ou *Triglochin bulbosa* ssp *barrelieri*, figurant sur la liste rouge armoricaine.

Les prés-salés ont pour caractéristique essentielle d'être marqués par une grande hétérogénéité de la végétation : diverses communautés végétales s'y répartissent en mosaïque ou en ceintures, en fonction de la microtopographie, de l'humidité, de la densité des chenaux... Ce sont donc des milieux extrêmement originaux qui concentrent une importante biodiversité.



Les chenaux sont d'une importance essentielle pour les échanges entre le pré-salé et l'estuaire. Quel est l'effet du drainage ou des barrages sur les déplacements des poissons comme les jeunes bars ou les mulots ?

Des travaux de lutte physique ont été réalisés en décembre 2001 sur une cinquantaine d'hectares à Surzur incluant drainage, fouillage (nivellement du sol par passage d'engins à chenilles) pour supprimer les effets du piétinement par des bovins et mises en eau permanente. Il n'y a pas eu d'étude d'incidence des travaux sur ces habitats d'intérêt européen ni suivi, mais une visite sur le site en février 2002 et en septembre 2005 révèle des atteintes toujours visibles sur la

végétation. On observe la disparition de l'effet de mosaïque sur de grandes étendues. Ce constat est particulièrement net dans les zones foulées, alors que des gradients de végétation se reconstituent peut être plus rapidement en bordure des fossés de drainage. Cette expérience suggère qu'une lutte physique mal menée peut conduire à une perte de diversité et à une banalisation plus ou moins durable de la végétation.

Sylvie Magnanon

La démoustication dans les espaces naturels protégés : le cas de la baie de l'Aiguillon

La Réserve Naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon s'étend sur 4900 ha, en Vendée et en Charente-Maritime. Elle est en fait divisée en deux réserves, la partie vendéenne, créée en 1996 sur 2300 ha, et la partie charentaise créée en 1999 sur 2600 ha.

En Vendée, la lutte chimique est interdite, par contre le décret de création de la réserve prévoit la poursuite des activités agricoles sur les prés-salés, incluant l'entretien d'un réseau de rigoles de drainage, dont l'existence est antérieure à la réserve. C'est dans ce cadre que l'EID est intervenue en 2000 et 2001 pour l'entretien de rigoles existantes d'évacuation des eaux. L'absence de stagnation d'eau favorise la prairie à puccinellie par rapport aux salicornes et à l'obione. Les agriculteurs, les chasseurs, les ornithologues se sont jusqu'à présent satisfaits de cette situation, favorisant d'une part une communauté végétale et de spectaculaires stationnements d'oiseaux gibiers : oies et canards.

En Charente-Maritime, le décret de création de la réserve prévoit aussi la poursuite des activités agricoles et le « rigolage », mais aussi les opérations de démoustication respectueuses de l'environnement. La lutte anti-larvaire est ainsi autorisée dans la mesure où l'on admet qu'elle n'aurait pas d'effets nuisibles sur les espèces non cibles. L'EID a repris l'entretien des rigoles qui était plus ou moins abandonné par les exploitants agricoles et poursuit des traitements localisés en utilisant aujourd'hui le Vectobac. Il faut noter que l'Abate a pu être utilisé lors des premières interventions de l'EID, avant la création de la réserve naturelle.

La démoustication est reconsidérée dans le cadre de la mise en oeuvre actuelle du plan de gestion de la réserve. D'une part, il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité des traitements, qu'ils soient physique ou chimique, sur la nuisance provoquée par les moustiques sur le site et ses alentours. Les traitements chimiques sont insuffisamment suivis et leurs effets sur la faune non-cible inconnus. Les pratiques de gestion des prés-salés sont vues sous un angle plus critique, intégrant les effets sur la valeur patrimoniale intrinsèque des communautés végétales, leur dynamique, et les interactions avec la baie et son évolution à long terme. Les objectifs de gestion s'orientent vers une plus large place accordée à l'évolution spontanée de la végétation, une meilleure prise en compte du rôle de nourricerie et de fertilisation de la baie, et par conséquent des enjeux de conservation et des activités économiques qui en dépendent.

Emmanuel Joyeux

Démoustication, biodiversité et fonctionnement de l'écosystème

La lutte chimique contre les larves de moustiques, basée sur l'utilisation de biocides de synthèse ou d'origine biologique, a généralement monopolisé l'attention dans les débats sur la démoustication. Cette méthode pose plusieurs questions fondamentales. Quels sont les risques de mortalité sur des espèces non cibles ? Quelles sont les conséquences de la disparition de l'espèce cible et des autres espèces à l'échelle de la communauté ou du peuplement d'invertébrés ? Quelles peuvent être les effets sur les maillons trophiques supérieurs, tels que les poissons et les oiseaux ? Quels sont les risques de contamination de l'écosystème ? L'étude d'impact menée dans le Morbihan [1] aborde les deux premiers points par une double approche : l'étude de biomarqueurs chez deux espèces exposées aux traitements un annélides la nereis et les larves de chironomes, un diptère aquatique.

L'étude des peuplements d'invertébrés conclut à l'impossibilité de mettre en évidence un effet significatif des traitements dans le cadre expérimental adopté. Ce résultat peut s'expliquer pour partie par la forte variabilité naturelle des peuplements d'invertébrés des

prés-salés et lagunes littorales. La relativement faible étendue des zones traitées favorise aussi la recolonisation à partir de zones non traitées. Les auteurs soulignent que ces conclusions s'appliquent qu'aux conditions (produits employés, dosages, quantités, superficie des zones traitées...) dans lesquelles les traitements ont été appliqués durant l'étude.

Quels que soient les qualités de ce travail, il laisse néanmoins de côté un aspect important de la démoustication, les effets de la lutte physique sur la biodiversité et plus généralement sur le fonctionnement de l'écosystème. Dans ce domaine, de nombreuses études en écologie fonctionnelle, notamment les travaux initiés par l'équipe du Professeur Lefeuvre en baie du Mont Saint Michel, ont en effet montré la complexité et la diversité des relations existant entre les prés-salés et le milieu côtier. Pour faire simple, le pré-salé est le lieu d'une importante production végétale par des microalgues et des plantes à fleur. Elle est partiellement exportée vers l'estuaire sous forme de débris ou de nutriments où elle favorise le développement des peuplements d'invertébrés, et indirectement les poissons et les oiseaux. Une partie de la production est aussi prélevée directement dans le pré-salé par les poissons et les oiseaux. Le réseau de chenaux joue un rôle majeur dans ces échanges.

Là encore, comme avec la lutte chimique, tout est sans doute question de proportions. Des travaux ponctuels sur quelques hectares de prés-salés dégradés par le pâturage sont vraisemblablement acceptables, mais encore faudrait-il le démontrer. En revanche, des interventions sur plusieurs dizaines d'hectares sont susceptibles d'avoir des effets non seulement sur la conservation des communautés végétales, mais aussi à l'échelle d'un estuaire comme la rivière de Pénérif, en modifiant la composition de la végétation, et par conséquent la production végétale sur le pré-salé, mais aussi en affectant les échanges de matière organique, de nutriments et d'animaux entre le pré-salé et le milieu marin.

Guillaume Gélinaud

[1] Lagadic, L., Caquet, T., Fourcy, D. & Heydorff, M. 2002. *Évaluation à long terme des effets de la démoustication dans le Morbihan. Suivi de l'impact écotoxicologique des traitements sur les invertébrés aquatiques entre 1998 et 2001. Rapport INRA/ODEM/ Conseil Général du Morbihan*, 215p.

Erika

Bretagne Vivante-SEPNB
assigne Total en justice

Contrairement à d'autres législations (USA, Italie...) le droit français ne reconnaît pas le préjudice écologique. Le préjudice n'est réparable que s'il est personnel et l'environnement est considéré comme « res nullius » c'est-à-dire n'appartenant à personne.

Au lendemain de la marée noire de l'Erika, le conseil d'administration avait décidé de consacrer une partie des dons versés pendant la catastrophe pour poursuivre en justice les responsables afin d'obtenir réparation des préjudices matériel et écologique et ainsi faire évoluer le droit. Il avait confié les intérêts de l'association au cabinet Reveau de Nantes.

L'association s'est constituée partie civile dans la procédure pénale en cours devant le tribunal correctionnel de Paris. En 2004, deux éléments ont amené, sur les conseils de Me Reveau, à privilégier une autre approche du dossier. Sa complexité laisse penser qu'au pénal, une décision définitive n'interviendra pas avant plusieurs années. Et surtout, le nombre élevé de parties civiles, dont certaines représentent d'importants intérêts économiques, laisse craindre que la réparation du préjudice écologique soit quelque peu « oubliée » lors du procès. Le conseil d'administration a décidé de demander à la justice civile réparation des préjudices matériel et écologique résultant du naufrage de l'Erika. Le 27 juillet, Bretagne Vivante-SEPNB a donc assigné les sociétés Total International LTD et SA Total Raffinage Distribution devant le tribunal de grande instance de Brest. Cette démarche a été rendue publique lors d'une conférence de presse tenue à Brest le 15 septembre.

La procédure va maintenant se poursuivre et sera d'autant plus longue qu'une des sociétés mises en cause a son siège social aux Bermudes. Il ne faut donc pas s'attendre à une décision avant la fin 2006 au plus tôt. ■

Extension du domaine de la lutte

*Bretagne Vivante-SEPNB
est devenue propriétaire
de parcelles de lande à
Goulien et à Brennilis
grâce au compte créé
avec les dons « Amoco ».*

Damien Vedrenne, réserve du Cap-Sizun
Emmanuel Holder, réserves des monts d'Arrée

Découvrir

Les terrains achetés à Goulien

En 2004 et 2005, l'association a saisi l'opportunité d'acquérir 3 ha à Goulien, aux lieux-dits Roz Kergueriec et Park Rodenneg. Ce secteur abrite en effet une très belle lande rase et une prairie en continuité d'une parcelle appartenant déjà à l'association, juste séparée par un chemin communal en herbe. Il est donc apparu intéressant d'inclure cette parcelle pour la rotation des troupeaux ovins et équins de la réserve. Dans la pente vers Porz Kividig, les fougères envahissantes avaient complètement occulté les vieux murs de pierre sèche. Un premier débroussaillage a permis de les remettre au jour, et on peut espérer, en quelques années de fauche, un retour progressif des graminées pour équilibrer la présence des fougères aigles. Ce secteur est par ailleurs très régulièrement visité par les chevreuils.

Le Roz abrite également une petite station d'orchidées, et même s'il ne s'agit pas d'une espèce rarissime, cela participe toujours à la biodiversité. Ainsi, au début du mois de mai 2005, il y avait plus de deux-cents pieds d'orchis bouffon (*Orchis morio*). Une autre station de cette orchis se trouve sur le Roz ar Broc'hed, propriété du Conseil général, où deux-cents-quatre pieds fleuris ont été recensés.

Dans les monts d'Arrée

Bretagne Vivante-SEPNB vient d'acquérir 3,32 ha sur le Venec et l'arrière-Venec, dont 0,7945 ha dans le périmètre de la Réserve Naturelle. Sur les sept parcelles ainsi acquises, quatre sont des landes mésophiles (habitat d'intérêt communautaire prioritaire) et trois d'anciennes landes transformées en pâtures. L'une de ces landes mésophiles du périmètre de la Réserve Naturelle abrite une station de succises des prés colonisée chaque année par des chenilles de damiers de la succise (*Euphydryas aurinia*). Deux des trois parcelles transformées en pâtures sont bordées d'un talus ellipsoïde caractéristique d'interventions datant de l'âge du fer ou du haut Moyen-âge. Si les trois parcelles transformées ne sont pas d'un intérêt écologique majeur, elles faisaient partie d'un lot indissociable et nous permettront de négocier localement des accords de gestion. Un chantier avec les étudiants de BTS Gestion et protection de la nature de Suscinio devrait permettre prochainement de favoriser le développement de la succise et de son hôte allé. ■

Les succises si accueillantes pour le damier.



Décisions tardives

Rappelez-vous, il y a quelques années, il revenait à chaque préfet de fixer pour son département les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage. Ces arrêtés avaient donné lieu à un important contentieux. Bretagne Vivante-SEPNB avait ainsi demandé l'annulation, en 1998, de trois décisions des préfets du Finistère, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, et en 1999, de deux décisions du préfet des Côtes d'Armor et d'une décision du préfet d'Ille-et-Vilaine.

Le 15 décembre 2005, le tribunal administratif de Rennes a annulé, pour illégalité, les six actes préfectoraux en nous accordant 100 euros de frais de justice pour chaque dossier. Satisfaction d'avoir eu raison, mais cela ne redonnera pas vie aux oiseaux tombés sous les cartouches des chasseurs pendant les périodes de chasse illégales.



Autosatisfaction

La Commission européenne a reçu 183 propositions issues de vingt pays dans le cadre du programme Life-Nature 2005. Elle en a retenu 53. La France avait présenté 9 projets et la Commission en a retenu 4 dont celui présenté par Bretagne Vivante-SEPNB pour la protection de la sterne de Dougall.

Bien sûr, l'association s'était entraînée en menant un Life îlots marins (terminé), un Life Oiseaux d'eau de la façade atlantique et un Life Phragmite aquatique (en cours), mais, compte tenu de la sélectivité de l'épreuve, il serait masochiste de ne pas y voir une belle reconnaissance des compétences rassemblées et de la qualité du travail présenté.



Du sel et des oiseaux

Une des plus importantes Réserves Naturelles de Bretagne : celle de Falguérec-Séné est née de l'idée assez utopique à l'origine que les anciens marais salants pourraient, au prix d'une restauration de leurs systèmes hydrauliques, produire de la biodiversité.

C'est une autre approche qui a conduit Olivier Chenelle à s'intéresser aux salines abandonnées sur le bord du golfe du Morbihan puisqu'il rêvait d'y produire du sel. Mais, comme si l'idée n'était pas assez folle en elle-même, il voulait aussi que son activité soit compatible avec la présence des oiseaux.

Marasme économique et évolution climatique avaient eu raison du tout dernier paludier du golfe du Morbihan au tout début des années 1960. L'âge d'or de cette activité développée par les chanoines vannetais et les moines de Saint-Gildas était déjà bien lointain, et la mer avait progressivement transformé en prés-salés et en vasières les petites parcelles si méticuleusement entretenues pendant des siècles.

Il a fallu la conjonction de l'acquisition par le Conseil général du Morbihan d'un certain nombre de ces anciens marais et le rêve d'un apiculteur passionné de nature cherchant une activité complémentaire. Formé à Guérande, mais guère encouragé à se lancer dans une entreprise théoriquement aléatoire, Olivier Chenelle n'en a pas moins atteint son but et, canicule aidant, réalisé sa première récolte dès 2003.



Toutefois, une partie non négligeable du marais ainsi que des îlots spécialement aménagés constituent une zone de quiétude pour les oiseaux : sternes pierregarins et avocettes ont rapidement vu le parti qu'elles pouvaient tirer du site pour nicher. Le public, qui a accès à une partie du site, découvre ainsi que patrimoine, travail et nature peuvent faire bon ménage.

Olivier Chenelle est animé par une belle passion et il sait la transmettre. On ne peut plus lui souhaiter que d'avoir à soulever des montagnes... de sel.

J.-P. Mandegou, O. Chenelle, 2005, *Le retour du sel à Saint-Armel*, Image plus éditions, www.imageplusedition.com

Guide des oiseaux de Bretagne et de Loire-Atlantique

Lourd handicap pour cet ouvrage que son titre suggérant implicitement que la Loire-Atlantique n'est pas en Bretagne ! Mais, dès lors que l'on a passé ce seuil peu engageant, force est de reconnaître que le contenu n'est pas sans mérites.

Certes, il n'est pas difficile de trouver des imprécisions. Ainsi, parmi d'autres exemples de même nature, le grand corbeau est donné « nicheur sédentaire rare (nord et pointe Bretagne) », laissant le lecteur dans l'ignorance de sa présence bien attestée et ancienne à Groix et à Belle-Île-en-Mer (le n° 180-181 de *Penn ar Bed* a malheureusement échappé aux auteurs). Il en va de même pour la pie-grièche écorcheur, donnée comme nicheur assez rare en Loire-Atlantique, alors que de petits noyaux de population sont bien connus en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan. Par ailleurs, il serait plus facile de différencier certaines espèces (comme le busard cendré et le busard Saint-Martin) si elles apparaissaient sur la même page.

Ces restrictions faites, on peut dire que l'ouvrage sera particulièrement utile aux débutants qui ne pourront qu'apprécier la qualité des 1500 dessins de Serge Nicolle couvrant les attitudes les plus communes de toutes les espèces sédentaires, migratrices, nicheuses ou hivernantes observables dans l'un des cinq départements bretons et en mer.

Guide des oiseaux de Bretagne et de Loire-Atlantique, B. Dubrac, S. Nicolle, H. Michel, Hypolais, 2005.

Le réseau des réserves de Bretagne Vivante-SEPNE en 2004

Maïwenn Magnier, Marion Hardegen,
Alain Thomas, François de Beaulieu
Réseau des réserves de Bretagne Vivante SEPNE

Du côté des réserves

« Nous avons un réseau de réserves extraordinaire, mais nous avons bien du mal à le faire savoir. » C'est de cette réflexion qu'est née la volonté de créer le document synthétique que vous avez sous les yeux.

Tous les détails resteront accessibles dans l'annuaire qui sera édité comme tous les ans. En 2006, c'est dans le numéro de la revue Bretagne Vivante qui sortira en juin que nous devrions pouvoir donner les grandes nouvelles du réseau en 2005.

Les nombreux bénévoles se regroupent autour d'une mare recelant mille trésors naturalistes dans la lande de la Bîlats.
(Dréffac, Loire Atlantique)



Maïwenn Magnier - Bretagne Vivante - SEPNE

La construction d'un îlot artificiel pour les sternes sur la saline de Mûrbeille
(Loire Atlantique)



Bretagne Vivante - SEPNE

L'armée des réservistes

Il apparaît évident que notre réseau de réserves repose sur un formidable investissement bénévole. Il compte, en effet, 97 conservateurs bénévoles (dont 17 conservatrices), une unique coordinatrice et 33 salariés impliqués dans le réseau, dont 20 directement rattachés à des sites. Par ailleurs, 36 animateurs et surveillants saisonniers bénévoles indemnisés sont intervenus sur les sites. Si l'on ajoute le nombre des donneurs de coups de main, scientifiques, observateurs, stagiaires, faucheurs qui apparaissent dans les rapports annuels, on peut estimer que plus de trois cents personnes s'activent tous les ans au sein du réseau. Le seul travail bénévole des conservateurs représente un investissement de 10 000 heures. Si l'on comptabilise tout l'investissement bénévole (non indemnisé), on atteint le chiffre de 27 000 heures, soit l'équivalent de 18 postes à « temps plein » !

Ajoutons à cela l'armée des visiteurs : nous avons accueilli plus de 33 000 visiteurs dans et autour des réserves en 2004.

Au tableau d'honneur

Le programme des animations sur les réserves a été inclus dans le *Guide des loisirs* diffusé par le Comité régional du tourisme de Bretagne dans tous les offices de tourisme. Le petit guide touristique *Un été Nature en Finistère*

L'escadron des partenaires

Le réseau s'appuie sur un nombre important de partenaires. Il est ainsi parfois difficile de penser à les citer tous lors de la rédaction d'un document - comment ne pas oublier le logo d'un partenaire, d'une association concernée, d'un réseau auquel nous appartenons ? Pour rappel, la liste de nos partenaires, des réseaux...

Commission européenne
Ministère de l'Écologie et du Développement durable / DIREN Bretagne et Pays de la Loire
Ministère de la Jeunesse et des Sports - directions régionale et départementale
Conseil régional de Bretagne
Conseil régional des Pays-de-Loire
Conseil général des Côtes d'Armor
Conseil général du Finistère
Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Conseil général de Loire-Atlantique
Conseil général du Morbihan
Les communes dont dépendent les réserves
Les communautés de communes et associations de promotion touristique et de protection
Conservatoire du littoral (CELRL), délégation régionale
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Cornwall Trust for Nature Conservation
RSPB South West
Cornwall Wildlife Trust
Parc naturel régional d'Armorique
Nature et Découvertes
World Wildlife Fund - France
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Natuurmonumenten (Pays-Bas)
Maison des Caps d'Erquy-Fréhel, GOB-Ar Vran, GMB, FCBE
Réserves Naturelles de France (RNF)
Espaces naturels de France (ENF)
Eurosité
France Nature Environnement (FNE)
Groupe européen sur la sterne de Dougall



La prairie sur le site de la lande de Bilats : un coin de nature préservé.

Des grands rhinolophes en grappe.



Château de Pont-Calleck - Morbihan - SEPMB

La roselière vue de l'expropriété Paule Lapique léguée à Bretagne Vivante - SEPMB en 2004. Ploubazlanec (Côtes d'Armor).



Préservé de Pont-Calleck - Morbihan - SEPMB

du Conseil général du Finistère a fait aussi une large place aux animations proposées par Bretagne Vivante-SEPMB. Plusieurs livres et guides publiés par de grands éditeurs accordent une large place à notre réseau.

Le front des finances



L'île de Moïenne vue de l'île Trielen, dans la réserve naturelle d'Iroise.

Pour les cinq réserves naturelles d'État, l'année 2004 a vu quelques éléments positifs du côté des subventions de la DIREN avec le maintien des dotations en fonctionnement, l'annonce des budgets disponibles dès le début de l'année et la réapparition des dotations d'investissement qui avaient disparu depuis 2002.

En revanche, les mauvaises nouvelles se sont confirmées pour les quatre-vingt-dix autres réserves du réseau avec la diminution de la subvention de fonctionnement en 2004. Depuis 2002, cela correspond à une baisse de 33 %, sans compter le budget d'investissement réduit à néant depuis 2001.

Les nouveaux bastions

Cinq nouvelles réserves ont été intégrées au réseau.

• Dans les zones humides

La prairie de « la Motte » à Moisdon-la-Rivière (Loire-Atlantique) est particulièrement intéressante en raison des plantes rares qui se développent dans les mares temporaires. Il s'agit de la renoncule à fleurs nodales (*Ranunculus nodiflorus*), protégée au niveau national, dont il n'existe que trois stations dans la Région Pays de la Loire, dans les communes de Moisdon-la-Rivière et Grand-Auverné ; et de *Lytthrum borysthenticum* protégée au niveau régional, dont il n'existe qu'une seule autre station dans le nord-ouest de la France.

Les landes de Bilats à Dréfféac (Loire-Atlantique) abritent un grand nombre d'espèces animales et végétales protégées. Ces terrains couvrent une surface de 45 hectares et abritent de nombreux milieux intéressants (landes méso-philiques, bois et prairies humides, étangs, anciennes carrières avec plusieurs points d'eau).

• Dans les coins sombres

Sur le site Natura 2000 « Rivières du Scorff et de la Sarre, forêt de Pont-Calleck » (Morbihan), une convention a été signée pour créer la réserve des cavités souterraines de Pont-Calleck. Ces cavités abritent en hiver deux espèces de chiroptères qui figurent en annexe II de la directive européenne « Habitats », le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Les sites à grands rhinolophes de Quimperlé (Finistère) ont aussi bénéficié d'une convention avec la mairie.

• Dans les criques du Goëlo

La propriété de Launay à Ploubazlanec (Côtes-d'Armor) a été léguée à l'association par M^{re} Paule Lapique. Décédée en 2001, cette dernière avait exprimé le souhait de faire don

Bon à savoir...

♦ Bretagne Vivante-SEPNB se compose de sections locales réparties sur tout le territoire breton, capables de répondre à des questions précises et de fédérer les forces bénévoles prêtes à s'investir pour la cause environnementale à l'échelle locale. Alors, n'hésitez pas à les rejoindre !

♦ En tant qu'adhérent, vous recevrez deux numéros de la revue Bretagne Vivante vous donnant des nouvelles de votre association, de ses différentes sections locales, des groupes thématiques, du réseau des réserves...

♦ L'adhésion à Bretagne Vivante-SEPNB peut se faire toute l'année mais la cotisation annuelle correspond à l'année civile.

Adhérez à Bretagne Vivante - SEPNB et faites adhérer vos ami(e)s !

Votre soutien permet à l'association de mener différentes actions en faveur de l'environnement depuis près de 50 ans :

♦ Bretagne Vivante-SEPNB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) effectue des suivis naturalistes dans les cinq départements de la Bretagne historique afin de mieux connaître et faire connaître la faune, la flore et les habitats remarquables de notre région.

♦ Bretagne Vivante-SEPNB gère aujourd'hui un réseau de 95 espaces naturels protégés qui s'étend d'année en année, pour sauvegarder notre patrimoine naturel régional.

♦ Bretagne Vivante-SEPNB participe à de nombreuses commissions aux côtés d'autres associations et organismes publics pour défendre l'environnement et les principes de développement durable en concertation avec de nombreux partenaires scientifiques, techniques ou institutionnels au plan régional mais aussi national et international.

♦ Les bénévoles et une équipe d'animateurs salariés de l'association mènent également une politique d'éducation à l'environnement auprès des écoles et du grand public durant toute l'année.

Par votre adhésion, vous renforcez le poids de notre association. Par votre cotisation et/ou vos dons, vous contribuez au développement de son activité. Merci encore de faire connaître Bretagne Vivante-SEPNB à votre famille et à vos amis pour nous permettre de faire encore plus et encore mieux !

CATALOGUE

PRIX PUBLIC=PP - PRIX ADHÉRENTS=PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

Les revues de Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante - Penn ar Bed - L'Hermine Vagabonde

Bretagne Vivante

• Revue semestrielle
Actualité de l'environnement en Bretagne, la revue de l'association est envoyée gratuitement aux adhérents de Bretagne Vivante. Il est également possible d'acheter la revue au numéro.

PRIX PUBLIC AU NUMÉRO

3 €

Penn ar Bed

• Bulletin trimestriel de fond sur la nature et l'environnement en Bretagne.

ABONNEMENT, PRIX PUBLIC 24,00 €

ABONNEMENT, PRIX ADHÉRENT
ETUDIANT, SANS EMPLOI 20,00 €

• Série Bretagne vivante

PRIX AU NUMÉRO

186 Les orchidées de Bretagne	pp 6,10 €	pa 4,90 €
184-185 Archipels et îlots de Bretagne	pp 12,20 €	pa 9,80 €
183 La RN de St Nicolas des Glénan	pp 6,10 €	pa 4,90 €
180-181 Le grand corbeau en Bretagne	pp 12,20 €	pa 9,80 €
176-177 L'homme et la nature à Belle-Île	pp 12,20 €	pa 9,80 €
173-174 Patrimoine géologique de Bretagne	pp 12,20 €	pa 9,80 €
157-158 Mammifères marins en Bretagne	pp 12,20 €	pa 9,80 €

10€

L'HERMINE
VAGABONDE

• Trimestriel Juniors

Des infos pour découvrir les secrets de la nature en Bretagne, des trucs pour aider à la préserver, et, dans chaque numéro : un superbe poster.

ABONNEMENT (4 NUMÉROS) 10,00 €

ABONNEMENT (8 NUMÉROS) 18,00 €

PRIX AU NUMÉRO 3,00 €

Le castor, les petites bêtes, les algues vertes, le saumon, la marée noire, le compostage, la découverte du Golfe du Morbihan, les semences, le grand corbeau, l'énergie éolienne, Les mystères de la tourbière, l'aménage, bricolages utiles, salamandre et tritons, le lucane cerf-volant, le lierre, le renard, le mystère de la fleur jaune, les délices de l'automne, Sur la piste de la loutre, le soleil.



CATALOGUE

PRIX PUBLIC=PP - PRIX ADHÉRENTS=PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)

VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO



• Papier à lettres illustré

Bloc de papier à lettres, décor Héron
PP 2,30 € PA 2,10 €
Bloc de papier à lettres, décor Goulien
PP 2,30 € PA 2,10 €
Enveloppes autocollantes, décor Goulien (les 10)
PP 1,50 € PA 1,50 €

Plusieurs séries de guides pour découvrir et comprendre les espèces végétales et animales, sur terre et en milieu marin :

• Les guides du naturaliste

- Les oiseaux d'Europe,
par Lars Jonsson Ed. Delachaux et Niestlé
PP 27,75 € PA 26,35 €
- Balades nature en Bretagne
Dakota Éditions, en partenariat avec Bretagne vivante
PP 12,80 € PA 12,20 €
- Les fleurs sauvages,
par A. Fitter, R. Fitter
PP 24,00 € PA 22,80 €



- Guide fougères, mousses et lichens d'Europe, par H.M. Johns
PP 26,00 € PA 24,70 €
- Guide des araignées et opilions d'Europe, par D. Jones
PP 38,00 € PA 36,10 €
- Guide complet des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord,
par L. Higgins, B. Hargreaves et J. Ithoré
PP 31,00 € PA 29,45 €



Un gîte pour oiseaux dans votre jardin ? Pour bien accueillir nos amis à plumes, ce manuel vous dira tout sur le type de nichoir adapté à l'espèce que vous souhaitez héberger

Les Nichoirs
PP 7,60 € PA 7,25 €

NICHOIRS



• Les Albums Jeunesse

La Collection Pute à patte : une collection pour découvrir les particularités des animaux. L'otarie, espèce sifflante ; Vers de terre, ami des jardins ; La souris, petite coquille ; Le faucon, habile chasseur ; La grenouille, parfaite acrobate ; Le manchot, drôle d'oiseau ; Le renard, rôdeur solitaire ; L'abeille, amie des fleurs ; La loutre, princesse des îles.
PP 9,50 € PA 9,00 €

Une collection pour apprendre à bricoler, cultiver, observer, comprendre et vivre la nature.

- Mon premier Copain des bois guide du petit trappeur
PP 14,95 € PA 14,20 €
- Copain des bois guide du petit trappeur
PP 23,85 € PA 22,65 €
- Copain des mers pour découvrir mers et océans
PP 23,85 € PA 22,65 €
- Copain des champs à la découverte de la campagne
PP 23,85 € PA 22,65 €
- Drôles de bêtes
PP 23,85 € PA 22,65 €



• Guides du naturaliste

- Guide des arbres et arbustes d'Europe
par A. Quartier et P. Bauer-Sovet
PP 23,00 € PA 21,85 €
- Guide des mammifères marins,
par R. Dugay et D. Robineau
PP 28,00 € PA 26,60 €
- La Bretagne
Par E. de Beaulieu et al.
PP 38,00 € PA 36,10 €
- Guide des minéraux
par Bishop et al.
PP 24,00 € PA 22,80 €
- Guide panoramique des fleurs sauvages
par Jean-Denis Godet
PP 23,00 € PA 21,85 €

• Les cahiers naturalistes de Bretagne

- Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne
par B. Cadieu
PP = 18 € PA = 17,10 €



• Les compagnons du naturaliste

- Guide des fleurs sauvages
par Fitter A., Fitter R.
PP 24,00 € PA 22,80 €
- Guide des graminées, carex, junces et fougères. Toutes les herbes d'Europe.
par A. Fitter, R. Fitter
PP 26,00 € PA 24,70 €



• Les guides naturalistes des côtes de France

- Guide naturaliste, Pointe du Raz à l'Estuaire de la Loire
par M. Bourmériat
PP 23,00 € PA 21,85 €



- Guide naturaliste, Pointe du Mont St Michel à la Pointe du Raz
par M. Bourmériat
PP 23,00 € PA 21,85 €



• Guides Ouest-France

Une série de guides pour découvrir la faune et la flore continentales et marines de l'Ouest de l'Europe

- Connaître et reconnaître la faune littorale par Y. Turquier, M. Loir
PP 19,55 € PA 19,55 €
- Découvrir et comprendre le littoral par P. Urvois et C. Jeanbon
PP 12,00 € PA 11,40 €
- Les champignons
par Cécile Lemoine
PP 5,50 € PA 5,20 €



CATALOGUE

PRIX PUBLIC=PP • PRIX ADHÉRENTS=PA • HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

La Réserve naturelle d'Iroise *L'Archipel des Iroises*



BRETAGNE
VIVANTE

La Bretagne

La Réserve naturelle du Venec *Les marais des Venec à Audierne*



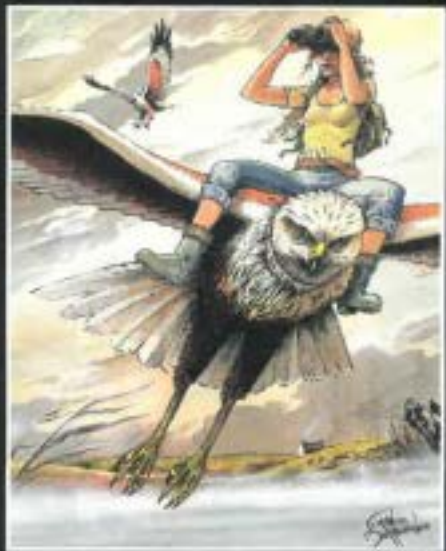
BRETAGNE
VIVANTE

La Bretagne

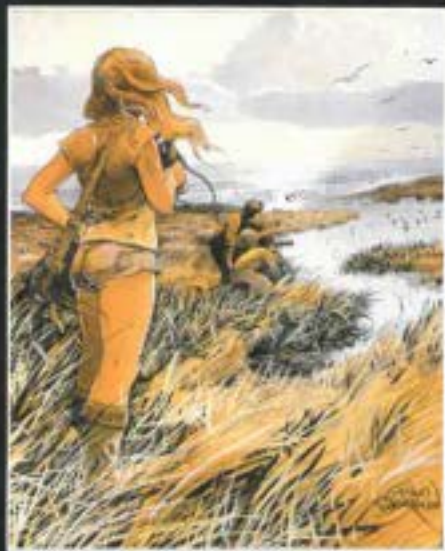


Poster Réserves Naturelles
(60x80)
Iroise, Monts d'Arrée
Prix unique 4,00 €

Les posters
Écureuil, Faon, Hermine, Renard
PP 2,300 € PA 1,80 €



EN BAIE D'AUDIERNE
BRETAGNE VIVANTE



EN BAIE D'AUDIERNE
BRETAGNE VIVANTE

• Décoration

Les posters de François Bourgeon

- Paysage de rosière en Baie d'Audierne

PP 6,10 € PA 4,90 €

- Busard en Baie d'Audierne,

PP 6,10 € PA 4,90 €

- Busard en Baie d'Audierne, (signé)

PP 30,50 € PA 24,40 €

Poster de Denis Clavreul

- Mouettes tridactyles au Cap Sizun

PP 12,20 € PA 9,80 €



CATALOGUE

PIUX PUBLIC=PP • PIUX ADHÉRENTS=PA • HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

Les posters Hermine Vagabonde

Le castor, les algues vertes, la spatule, le saumon, les petites bêtes de la maison, les sternes, la marée noire, les marais salants, le grand corbeau, le golfe du Morbihan
PP 2,30 € PA 1,80 €



[illegible]

Epuisé

— MAGNIFIQUE

CITIZENSHIP AND VOTING

L'HÉRMININE VAIGLE DÉMOS

Eppure

Know
Ways

NE VIVANTE-SEPTE

Figure 1

INTERNET www.mhhe.com

Offrez-vous une magnifique reproduction d'un dessin de Philippe Pénicaud



30€



3€

Le phragmite aquatique est un petit passereau-migrateur qui se reproduit dans les marais littoraux de la baie d'Audierne. Ce tirage avec grande marge blanche est limité à cent exemplaires numérotés et signés par l'auteur. Le poster simple est vendu au prix de 3 euros l'exemplaire, envoi sous rouleau cartonné.



et soutenez le suivi radar des oiseaux migrants en baie d'Audierne

Pour financer la réalisation de l'opération "radar" sur la réserve de Trunvel, nous avons réalisé un tirage d'art de l'affiche (50x70) consacrée au phragmite aquatique. Ce tirage avec grande marge blanche sur papier Rives tradition 220 grammes est limité à cent exemplaires numérotés et signés par l'auteur. Le prix est de 30 euros.

Par ailleurs, le poster simple est vendu au prix de 3 euros l'exemplaire, envoi sous rouleau cartonné.

CATALOGUE

PRIX PUBLIC=PP - PRIX ADHÉRENTS=PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

Livre

Les oiseaux ne sont pas tombés du ciel
par Jean Doest, Ed. J.P. de Monts
Voyage dans le temps et dans l'espace à la découverte des oiseaux autour de la planète
PP 23,00 € PA 22,00 €



Multimédia

CD-ROM :
Falaises vivantes
documentaire interactif sur les oiseaux de mer nichant sur les falaises littorales qui a obtenu le prix du meilleur CD-ROM au 15e Festival International du Film d'Environnement - BIENNA.
PP 12,20 € PA 11,00 €

Cassettes vidéos :
Migrateurs sans frontières
PP 21,35 € PA 20,30 €
Chronique d'une falaise sans histoire
PP 22,10 € PA 21,00 €
L'aventure d'une réserve
PP 22,70 € PA 21,65 €
Haro sur le goéland
PP 22,70 € PA 21,65 €
Chouette effraie
PP 21,20 € PA 20,10 €
Prairies irriguées et tourbières
PP 20,90 € PA 19,80 €



Autocollants :

chèvres-souris, Ile des Landes,
Baie de Morlaix, Ile de Groix, Belle Ile,
Séné-Paliquet, Kerfuntaine-Sérent,
caux, Iroise, Presqu'île guérandaise
PP 0,80 € PA 0,60 €



Pour les cartophiles

Collections de cartes postales
Coffret de 25 cartes :
faune flore et paysage
PP 7,50 € PA 5,00 €
Cartes postales des réserves (prix unitaire)
PP 0,50 € PA 0,30 €
Réserve des Landes du Cragou, Réserve Naturelle du Venec (Mons d'Arrée),
Réserve Naturelle d'Iroise - Ile de Groix, Réserve Naturelle François Le Bail -
Ile de Groix, Réserve Naturelle des Glénan, réserve du Cap Sizun, Réserve
Naturelle des marais de Séné



Tee-shirts
à motif phragmite, gris chiné :
Taille : (L - XL - XXL)
Prix unique : 10,00 €

Adhésion 2006

☐ Première adhésion

☐ Renouvellement d'adhésion

Prénom : Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :

Je souhaite être rattaché(e) à une section locale :

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Concarneau - Trégunc (29) | ☐ Presqu'île de Crozon (29) | ☐ Douarnenez (29) |
| ☐ Batz-sur-Mer - Océan (44) | ☐ St Malo - Val de Rance (35) | ☐ Quimper - Pays Bigouden (29) |
| ☐ Belle Ile (56) | ☐ Lorient - Guérol (56) | ☐ Rennes (35) |
| ☐ Rade de Brest (29) | ☐ Tréport - Goëlo (22) | ☐ Pays de Ploumel (56) |
| ☐ Kreiz Breizh (Centre Bretagne) | ☐ Quimper (29) | ☐ Morlaix (29) |
| ☐ Pays Nantais (44) | ☐ Châteaubriant - Pays de la Mée (35) | |
| ☐ Fougères (35) | ☐ Pays de Vannes (56) | |

Adhésion

Tarif normal	22,00 €	☐
Etudiant ou demandeur d'emploi	7,00 €	☐
Membre bienfaiteur (à partir de...)	100,00 €	☐
Association se renseigner	 €	☐

Membres associés :

Conjoint		
Nom, prénom :	5,00 €	☐
Enfants		
1 - Nom, prénom :	5,00 €	☐
2 - Nom, prénom :	5,00 €	☐
3 - Nom, prénom :	5,00 €	☐

Abonnement à l'Hermine vagabonde (revue naturaliste junior)

4 numéros	10,00 €	☐
8 numéros	18,00 €	☐

Abonnement à Penn ar Bed (revue naturaliste : 4 numéros/an)

Prix public	24,00 €	☐
Prix adhérent, étudiant ou demandeur d'emploi	20,00 €	☐

Dons

(66% du montant de ce don est déductible de votre impôt sur le revenu)	 €	☐
--	---------	--------------------------

TOTAL €

Vos adhésions ne couvrent, pour l'essentiel, que les courriers et revues qui vous sont adressés ainsi que les cotisations proportionnelles que Bretagne Vivante reverse, tant à ses sections locales qu'à notre fédération France Nature Environnement. C'est pourquoi nous vous proposons de soutenir par un don des actions prioritaires pour lesquelles il n'existe pas ou peu de financements externes. Vous serez tenu au courant de l'usage de vos dons dans les colonnes de la revue Bretagne Vivante et nous vous enverrons un reçu fiscal vous permettant de déduire 66 % de cette somme du montant de votre imposition. Merci par avance de votre geste qui donnera plus d'indépendance à votre association.

✓ Parce que, malgré notre volonté de concertation en amont des problèmes, l'action auprès des tribunaux est parfois le seul moyen pour faire respecter la loi et préserver la biodiversité, je soutiens le poste de juriste créé par Bretagne Vivante en versant € ☐

✓ Parce que les conventions et les financements publics ne suffisent pas toujours à protéger des milieux menacés et à agir dans l'urgence, je soutiens le fonds permanent d'acquisition d'espaces naturels en versant € ☐

Merci de retourner ce bulletin dûment complété et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :
Bretagne Vivante - SEPNE, 186 rue Anatole France - B.P. 63121, 29231 BREST CEDEX 3
bretagne-vivante@bretagne-vivante.asso.fr

Merci de votre soutien et de votre fidélité

CATALOGUE

PREX PUBLIC=PP - PREX ADHERENTS=PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS A PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMERO

• Beaux livres

Zoom sur le goéland

par Yvon Le Gars

Le cinéaste Yvon Le Gars a synthétisé l'expérience accumulée au fil des tournages pour donner une belle synthèse sur le goéland argente. Le livre est vivant, aussi personnel que rigoureux dans ses informations puisées aux meilleures sources.

PP 11,00 € PA 10,45 €



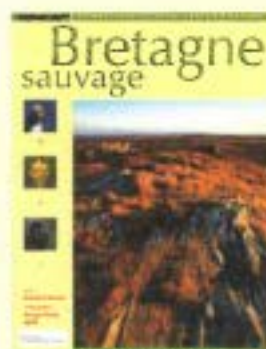
• Livre

Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine

par B. Cadieu, JM Pons et P. Yésou, Ed. Parthénope

Synthèse couvrant pratiquement tous les aspects de la nature bretonne et placée sous le signe de la protection.

PP 40,00 € PA 38,00 €



Bretagne sauvage

par E. de Beaulieu, Ed. Ouest-France

Découverte de plus de cent sites sauvages bretons, connus ou moins connus, illustrée par la foisonnante photothèque de Bretagne Vivante-SEPNB.

PP 15,00 € PA 14,25 €

Apprenez à observer la faune de Bretagne

Collectif Bretagne Vivante-SEPNB, Ed. Tétra

Des conseils, des astuces, pour réussir chaque saison, à voir des animaux sans les déranger.

PP 20,00 € PA 19,00 €



Bon de commande 2006

M. M^{me} M^{lle} Prénom : NOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

SOUS TOTAL

Frais de port

Divers dons et adhésions (voir au dos)

TOTAL GENERAL

Fait à : le

FRAIS DE PORT (hors Hermine Vagabonde)

Pour un total de :	ajoutez :	Pour un total de :	ajoutez :
- de 4 €	1,60 € de port	16 à 40 €	4,60 € de port
4 à 8 €	2,30 € de port	40 à 80 €	5,40 € de port
8 à 16 €	3,10 € de port	+ de 80 €	6,10 € de port

Règlement effectué par chèque bancaire ☐ ou par chèque postal ☐
à l'ordre de Bretagne Vivante-SEPNB

Bon de commande à retourner à

Bretagne vivante - SEPNB, 186 rue Anatole France, B.P. 63121, 29231 BREST CEDEX 3

Monsieur Mével, vice-président du Conseil régional, Madame I. Thomas, déléguée aux énergies, Monsieur J.P. Mousset ont visité plusieurs sites gérés par Bretagne Vivante-SEPNEB. Ici sur l'île Creizic chez Monsieur Pallard.



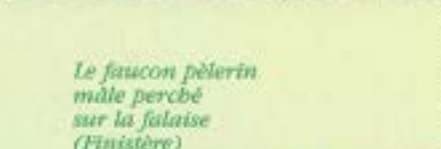
La découverte des landes du Cragou (Finistère) en septembre à l'occasion d'une visite officielle des élus régionaux, départementaux et locaux.



Les poneys de la réserve du Cragou dans les monts d'Arrée font parfois une visite hivernale sur la réserve du cap Sizun (Goulven - Finistère) pour participer à la gestion par le pâturage.



Le faucon pèlerin mâle perché sur la falaise (Finistère)



Le Bécassin à long bec, cet « étranger » d'Amérique est venu passer quelques jours sur les îlots de la réserve naturelle d'Iroise.



Le Crave à bec rouge niche depuis deux ans sur le territoire de la réserve. Une gestion favorable à son installation a donc fait ses preuves.



Maïwenn Magnier
Réseau réserves
Bretagne Vivante - SEPNEB
186, rue Anatole France
BP 63121
F-29231 Brest cedex 3
tel : 33 (0)2 98 49 07 18 / fax : 33 (0)2 98 49 95 80
courriel : reserves@bretagne-vivante.asso.fr
site : www.bretagne-vivante.asso.fr

nicheurs de Bretagne font toujours partie des actions-phares de l'association.

Tour des réserves

Les 2 et 3 septembre ont été consacrés à un tour Breizh de certaines réserves en vue de les faire découvrir à M. Mével, vice-président du Conseil régional, ainsi qu'à d'autres partenaires politiques privilégiés : la DIREN, les Conseils généraux et des communes. Une découverte des landes du Cragou, de la Réserve Naturelle du Venec, de la réserve du Cap Sizun, du marais Pen en Toul, de la Réserve Naturelle des marais de Séné, pour finir dans le golfe du Morbihan autour des îlots et un pique-nique convivial sur l'île de Creizic a pu donner un bon aperçu des différents sites gérés par l'association.

Mascottes des régiments

Sur certaines réserves, les hommes se font aider : nos troupeaux de poneys, ânes, vaches ou moutons ou ceux des agriculteurs partenaires s'occupent de l'entretien des landes et des prairies du Cragou jusqu'à Séné en passant par le Cap Sizun et Trunvel.

Réserves	équidés	bovins	ovins
Landes du Cragou	8 juments + 1 mâle	2 juments + 1 mâle	127 + 2 m + (landes de Breizhac) 17 m (Quenecourt)
Goulven Cap Sizun			26 moutons (Quenecourt)
Trunvel			58 juments, 2 mâles et 32 agneaux (landes de Breizhac)
Réserve Naturelle des marais de Séné	1 âne 1 âne + jument + Croix de la St-André	7 vaches, 2 génisses, 6 bœufs de race + normande 1 vache laitière + américaine	

* certains poneys du Cragou sont transférés sur la réserve de Cap Sizun de décembre à avril
** appartenant à un agriculteur en convention avec Bretagne Vivante-SEPNEB

Petites nouvelles naturalistes

Faucon pèlerin : on note la première reproduction sur les tas de Pois, au large de la presqu'île de Crozon (Finistère).

Crave à bec rouge : le deuxième couple reproducteur s'est installé à Goulven, et un couple a été observé en hivernage du côté de Groix (Morbihan).

Bécassin à long bec : rarissime sur nos côtes françaises, ce petit limicole échappé d'Amérique du Nord est venu passer quelques jours sur l'île de Balanç sur la Réserve Naturelle d'Iroise à l'automne.

Chez les sternes :

- la découverte d'une nouvelle colonie de sternes pierregarins en rivière avec Pénec'h sur un îlot jamais occupé jusqu'à présent,

- la reproduction de 2-3 couples de sternes de Dougall à la Colombière, produisant 4-5 jeunes.

Prairie des Perrières (Saffré, Loire-Atlantique) : Une grande nouveauté cette année : un pied d'*Orchis insectifera* a été recensé. Une espèce qui avait été mentionnée par Saint-Gal dans sa flore des environs de Grand-Jouan (Nozay) publiée en 1874.

Conclusion

Fin 2004, nous pouvons nous réjouir des bonnes nouvelles qui jalonnent ce bilan et qui prouvent l'accroissement du réseau et de l'implication humaine. Espérons que les mauvaises nouvelles dues essentiellement au manque de financement pour faire mieux fonctionner ce réseau, soient de courte durée. Le bilan 2005 est aujourd'hui en préparation et sera présenté à l'occasion de la prochaine revue *Bretagne Vivante*. D'ici-là, le travail de conservation continue.

Rivières de Bretagne

On attendait mieux sur un tel sujet d'un des meilleurs éditeurs travaillant en Bretagne. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir un choix de belles photographies - elles le sont - pour faire un livre. Encore faut-il qu'elles forment avec leurs légendes et le texte un ensemble cohérent où se perçoit un projet.

Il est bien dommage de trouver (p. 60), sans le commentaire approprié, la photographie d'une truite fario de repeuplement alors que, depuis six ans, elles sont bannies du Finistère et qu'elles représentent la négation même de la gestion « patrimoniale » que tout naturaliste conscient doit encourager ; il est de plus inexact de dire que la fario est « sédentaire », puisqu'elle n'hésite pas à parcourir de longues distances en rivière, généralement pour se reproduire. Quant au tableau de pêche dit « encourageant » (p. 62) avec ses saumons dans l'herbe et la photo tartinée de la page 63, elles vont à l'encontre de ce qui est précisément à encourager : la limitation des prises, voire le « no-kill ». Les contrats de louage pour ouvriers agricoles évoqués page 66 existaient en fait dans tous les pays riverains de l'Atlantique nord et concernaient le plus souvent la consommation d'animaux quasi immangeables, pris en hiver sur les frayères, puis salés. L'auteur a d'ailleurs tort de se flatter d'avoir « déniché » un contrat en Dordogne : il est connu de tous les curieux depuis 1969 ! Les « Madeleineaux » (p. 68) portaient ce nom car ils étaient pêchés en Loire, au pont nantais de La Madeleine, principalement en mai-juin, et non parce qu'ils seraient arrivés, vers le 22 juillet, à la sainte Madeleine, comme le croit l'auteur qui aurait mieux fait, traitant des rivières bretonnes, d'évoquer alors les castillons ou les « gweniged » (petits blancs). De même, nul n'est besoin d'être bretonnant pour employer le terme « glizig » communément utilisé dans toute la basse-Bretagne pour désigner les saumoneaux de descente (smolts).

Ce n'est pas mieux côté ornithologie quand on lit que le cincle a disparu il y a une dizaine d'années (il faut désormais plutôt en compter trente) et quand on découvre une photographie de râle des genêts, certes, fort belle, mais guère caractéristique des rivières de Bretagne. On aurait préféré voir la musaraigne aquatique ou le campagnol amphibie ! Par ailleurs, comment, dans un tel ouvrage, ne citer la mulette perlière qu'en passant (et à égalité avec la moule zébrée !) alors que sa place actuelle dans toutes les listes d'espèces protégées et sa riche histoire en soulignent l'importance patrimoniale ?

La bibliographie hasardeuse donne une idée du niveau de l'ensemble et explique, d'une certaine manière, la maîtrise insuffisante du sujet et la superficialité du traitement. Que dire, enfin, de l'étonnant silence sur le rôle des associations, et en particulier d'Eau et rivières de Bretagne, dans la défense des rivières et de leur petit peuple ? Ce qui aurait été compréhensible s'il s'était agi d'un livre d'art constitué une étrange impasse dans un livre qui semblait avoir le but louable d'informer le grand public sur un des milieux les plus fascinants de la nature bretonne.

Rivières de Bretagne, B. Rio, J.L. Le Moigne, Palantines, 2005.



« À notre regretté Ministère de l'Écologie »

Tel était le texte accompagnant la couronne de fleurs déposée à la DIREN Bretagne par Bretagne Vivante-SEPNB, le GMB et la LPO 35, le 2 novembre 2005, afin de protester contre la réduction des crédits alloués à la protection de la nature. Une part importante du budget du Ministère était examinée, ce même jour, en commission, à l'Assemblée nationale. Une délégation a été reçue par le Directeur régional.

Le gouvernement se moque des associations.

Le décret du 2 juillet 2004 a institué un conseil du développement de la vie associative composé de onze représentants de différents ministères, de huit représentants des associations nommés sur proposition de la conférence permanente des coordinations associatives et de trois personnalités qualifiées nommées sur proposition du Conseil national de la vie associative. Bretagne Vivante-SEPNB est le représentant des associations de protection de l'environnement à la coordination régionale de la CPCA.

Ce Conseil a pour mission de proposer au ministre chargé de la vie associative les priorités dans l'attribution aux associations de subventions destinées :

a) à titre principal au financement d'actions de formation tournées vers la conduite du projet associatif au bénéfice des bénévoles responsables élus, responsables d'activités, ou adhérents ;

b) à titre complémentaire à la réalisation d'études ou d'expérimentations de nature à contribuer à une meilleure connaissance de la vie associative et à son développement.

La demande globale 2005 des associations était de 19 millions d'euros. Le ministre a annoncé en septembre un montant de crédits dégelés de 4 285 000 euros. L'enveloppe de crédits votés par le parlement était de 7 020 000 d'euros.

Le collège associatif a donc refusé de siéger lors du Conseil du 21 septembre 2005 et a demandé une rencontre avec le Ministre.



Entendu pour vous

Sur France-Inter, un matin d'octobre : La télévision de demain matin sera « télé-réalité », mais plutôt « coaching », style « super nanny » que « recherche de la star ».

Alors, pourquoi ne pas imaginer une émission avec un « coach » naturaliste qui ferait un état des lieux - plages abusivement nettoyées, zones humides négligées - avant, puis qui prodiguerait des conseils et, enfin, qui ferait un bilan de l'opération.

Premier couple de faucons pèlerins sur le cap : la nouveauté ornithologique de la décennie !

Damien Vedrenne,
réserve du Cap-Sizun

On ne peut que se réjouir du retour naturel de ce superbe prédateur dans les falaises du Finistère Sud, mais cela ne sera pas sans conséquences, notamment sur les colonies capistes de mouettes tridactyles.

Depuis 2002 déjà, le nombre de contacts avec le faucon pèlerin augmentait régulièrement d'année en année sur la côte nord du cap Sizun. Puis, en 2004, nous pouvons dire qu'un couple était réellement cantonné sur un secteur de la réserve du cap Sizun. Les observations sont devenues quasi quotidiennes. Ce qui devait arriver arriva, et 2005 vit le premier couple de faucons pèlerins se reproduire sur le cap depuis plus d'un demi-siècle. Bretagne Vivante-SEPNB peut être fière d'accueillir, sur sa réserve historique, le premier couple du cap. Le couple doit même s'y sentir bien, car pas moins de quatre jeunes se sont envolés de cette première nichée. Tout l'été, le spectacle fut assuré par les jeunes pèlerins s'entraînant au vol, mais aussi à buffeter les laridés, y compris les goélands marins.

Mais chaque médaille ayant son revers, les mouettes tridactyles ont moyennement apprécié la présence du superprédateur. En effet, complètement affolées par le passage du pèlerin devant leurs colonies, les tridactyles ont eu un mauvais réflexe dans la panique : partir se réfugier en mer pendant de longues minutes, laissant les jeunes poussins au nid sans protection, à la merci d'opportunistes tels que les goélands. La mésaventure s'est reproduite plusieurs fois, et finalement peu de jeunes tridactyles se sont envolées des falaises de Goulien cette année. On peut donc s'attendre à une baisse des effectifs des tridactyles de la réserve dès le printemps prochain, mais la colonie de la pointe du Raz n'est pas davantage à l'abri. D'autres individus de pèlerins y ont en effet été régulièrement observés, dès l'an passé, et plus encore cette année. Et la population de faucons pèlerins en Finistère ne peut que continuer de s'accroître, au vu du nombre de jeunes pèlerins qui s'envolent maintenant chaque année de la presqu'île de Crozon. Il faut donc probablement s'attendre à une nouvelle répartition régionale des colonies de tridactyles bretonnes dans les prochaines années. ■

Aquarelle de Sylvain Leprieux



Planet'ère 3, ou le 3^e forum de l'éducation à l'environnement des pays francophones a eu lieu cet été à Ouagadougou au Burkina Faso. J'y étais.

Annie Rio

Vice-présidente de Bretagne Vivante

La chaleur étouffante, les désordres intestinaux, la peur du moustique, la pollution urbaine, mais aussi l'arbre à palabres, la majesté des baobabs, l'élégance des femmes : le décor est planté.

Quelques éclairages

Selon le rapport « Etat de l'existant de l'éducation à l'environnement en vue du développement durable dans la francophonie » synthèse commandée par l'Unesco et réalisée par le collectif français pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable (CFEEDD) (178 questionnaires de 22 pays différents), les mots clés utilisés dans la définition de l'éducation à l'environnement semblent globalement les mêmes pour tous et sont :

Cette éducation traite de la vie (30 allusions), s'appuie sur l'action et la participation, va dans le sens de l'implication et l'engagement (32), traite de responsabilité, de respect, de connaissance, de savoir, d'apprentissage (19), de nature (19), se réfère aux générations futures (18), vise une prise de conscience (16), traite de sauvegarde, de protection (16), de valeurs (16), s'intéresse aux attitudes et comportements (14), procède à une sensibilisation (12), est mise en œuvre en vue du changement (11)...

Caroline Frézal, étudiante française en géographie, nous a présenté les conclusions de son mémoire de DEA qui portait sur « l'analyse comparative du discours de deux acteurs de la sensibilisation à l'environnement en France : l'école et les associations ». Elle n'a exploré que le domaine de la géographie.

Ainsi, elle rapporte que la géographie scolaire laisse peu de place à la sensibilisation à l'environnement.

Les animations proposées par les associations et les cours observés partagent les mêmes savoirs, les concepts utilisés sont généralement les mêmes.

Les supports utilisés, tels que cartes, photos, textes... et les savoir-faire tels que lecture, description, réalisation de schémas... sont assez simi-

lares mais plus divers, plus approfondis, notamment dans l'explication des phénomènes, par l'école.

Là où la divergence est la plus importante entre les deux acteurs c'est dans les valeurs contenues dans les cours et les animations.

L'école dispense un savoir, des connaissances qui restent intellectuels, très liés à la géographie physique, ignorant l'interface entre l'homme et l'environnement.

L'approche sensible, voire affective, n'est portée que par les associations.

En conclusion, elle considérerait que les animations proposées par les associations s'apparentent davantage à de l'éducation pour l'environnement.

Et quelques impressions

L'Afrique noire est toujours mal partie.

La désertification, l'érosion des sols, la pollution de l'air dans les grandes villes, sont des plaies qui viennent se rajouter aux conditions de vie de l'homme déjà difficiles. Et que dire de la faune et de la flore qui sont purement et simplement sacrifiées pour essayer de nourrir la population !

Pratiquement, « l'éducation à l'environnement » au Burkina, et sans doute dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, consiste essentiellement à planter quelques arbres autour de l'école ou du village et à ramasser les sacs plastiques que les vautours ont du mal à éliminer. La pauvreté, la maladie, la faim parfois, sont vécues comme des priorités et ne se conjuguent pas systématiquement ou automatiquement

avec protection de la nature. On est dans la phase « l'homme doit maîtriser la nature pour assurer sa survie ».

Au travers des différents rapports, des interventions des uns et des autres : Français, Belges, Québécois, Burkinabés, Nigériens, Maliens... associations, bureaux d'études ou administrations, il apparaît que l'approche sensible de la nature demeure le parent pauvre de l'éducation à l'environnement, dont la principale ambition est souvent la protection du cadre de vie de l'homme et l'apprentissage de gestes « pour sauver la nature », gestes vécus comme des contraintes sans contrepartie.

Toutes ces nuances ou tendances se résument assez bien dans la difficulté à nommer ce dont on parle :

Éducation à l'environnement et au développement durable, vers le développement durable, en vue du développement durable ?

Éducation à l'environnement, pour l'environnement, relative à l'environnement ?

Et pourquoi pas « éducation pour l'environnement en vue d'une évolution équilibrée de la vie sur la planète » ?

La délégation française a planté son arbre du côté de Tougan, au nord du Burkina. Si vous passez par là, allez l'arroser !

Une montagnarde en Kreiz Breizh : la decticelle des alpages

Metrioptera saussuriana,
male observé à Guervezo en Silfiac,
le 17 août 2001.

Par Michel LE BILLAN,
naturaliste amateur. Section Kreiz Breizh de Bretagne Vivante.

La decticelle des alpages - *Metrioptera saussuriana* - est une sauterelle aux longues antennes, de couleur marron foncé à brun-rougeâtre, et au ventre le plus souvent vert pâle et comme fluorescent. Le mâle mesure seize à dix-sept millimètres et la femelle, plus imposante, peut atteindre dix-huit à vingt millimètres, oviscapte (le « sabre » ovopositeur) non compris. A la fois phytophage et carnivore, son régime alimentaire serait composé de graminées et de petits insectes.

La confusion est possible avec d'autres decticelles présentes en Bretagne comme la très commune decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*) et la decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) avec lesquelles elle cohabite parfois.

La decticelle des alpages est, comme son nom français l'indique, d'affinité montagnarde ou boréo-montagnarde. C'est une espèce très nettement thermophile et hygrophile qui fréquente, notamment, les landes à myrtilles et les prairies humides des grands plateaux herbeux de l'étage boréo-alpin, entre 900 et 2200 mètres d'altitude. En France, elle est présente au nord-ouest des Alpes, dans le Jura, les Vosges, une partie des Pyrénées et sur les versants nord et est du Massif central.

Elle avait été signalée, il y a plus de vingt ans, par un grand spécialiste Européen des Orthoptères, G. Kruseman, dans deux stations du centre Bretagne, près de la forêt de Quénécen (Les Forges-des-Salles). Elle a été ensuite retrouvée par Philippe Fouillet, en 1998, au niveau de la tourbière de Stang Prat ar Mel (Lescouët-Gouarec, Côtes-d'Armor).

C'est à partir d'août 2001 qu'avec quelques membres de notre section Kreiz Breizh, nous avons entrepris de prospecter les zones naturelles de la région du lac de Guerlédan. Nous avons été encouragés en cela par des entomologistes rennais,

Pierre-Yves Pasco et Michel Riou, qui nous l'ont formellement identifiées en août 2002 et aidé à sa recherche en 2003. L'espèce a été également



Metrioptera brachyptera femelle observée à
Lanniguel, Sainte-Brigitte, le 23 octobre 2002.

Pour tout échange d'informations, et si cette belle de Quénécen vous inspire, n'hésitez pas à prendre contact avec l'auteur et n'oubliez pas que les orthoptères de Bretagne font actuellement l'objet d'un inventaire cartographique supervisé par Bretagne Vivante-SEPNB et le Gectis (la fiche à remplir étant téléchargeable sur le site de Bretagne Vivante-SEPNB).

Tél : 06 08 87 04 90
Michel.Le-Billan@ac-rennes.fr

Cherchez la decticelle !

En rapprochant les cartes topographiques et climatiques des secteurs où des populations ont été trouvées et en comparant ces données bretonnes avec celles de Basse-Normandie, on constate que ce qui caractérise la géographie des zones où elle est présente, c'est l'altitude (généralement supérieure à 200 mètres), la pluviométrie (entre 900 et 1100 millimètres de précipitations par an) et la fraîcheur des températures estivales et hivernales avec une moyenne des températures annuelles inférieure à 10 °C. Selon M.C. Trodel, la région centrale de la Bretagne à laquelle appartient l'aire étudiée est la plus froide de l'ouest, avec des températures moyennes maximales de 13,5 °C et des températures moyennes minimales de 6 °C. L'enneigement pourrait peut-être aussi représenter un facteur favorable dans la mesure où les hauteurs entre Rostrenen et Pontivy connaissent plus de dix jours de précipitations neigeuses en moyenne par an, et les collines de Normandie au moins autant.

Metrioptera saussuriana pourrait être une espèce relictuelle des périodes glaciaires qui aurait trouvé refuge dans les zones climatiques les plus fraîches. Il est alors surprenant qu'elle n'ait pas été signalée dans d'autres secteurs de Bretagne centrale présentant, a priori, les mêmes caractéristiques biogéographiques. Ceci pourrait être le reflet d'un manque de prospection. Il serait nécessaire, dans ce cas, d'entamer des recherches sur les collines fraîches et bien arrosées des Côtes-d'Armor.

Metrioptera saussuriana, femelle observée à Lanniguel, Sainte-Brigette, le 17 août 2001.

(re)découverte au nord-est du Massif armoricain, sur les collines de Basse-Normandie.

Depuis 2001 et jusqu'à cette fin d'été 2005, une cinquantaine de données ont été recueillies sur le massif de Quénécen, extrémité orientale de la chaîne des Montagnes noires. Sa présence a été mise en évidence sur quelques communes du centre Bretagne entre Saint-Aignan à l'est, Plouguernevel à l'ouest et Cléguérec au sud [voir carte]. À l'intérieur de cette zone aux contours provisoirement délimités, l'espèce est largement présente et parfois même, abondante dans certains secteurs.

C'est dans les milieux généralement hygromorphes (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies), qu'elle a surtout été recherchée et rencontrée. Le cortège végétal associé à sa présence est composé principalement de molinie et d'Ericacées (callune, bruyères, myrtilles) en mélange avec des plantes hygrophiles telles que la linagrette, la narthécie, les joncs, les cirses, les angéliques.

La decticelle peut être accompagnée, comme dans les régions de montagnes, d'autres orthoptères comme *Metrioptera brachyptera* ou *Stethophyma grossum* (le criquet ensanglanté) dans les landes tourbeuses, et comme *Omocestus viridulus* (le criquet verdelet), *Chorthippus montanus* (le criquet des montagnes) et les conocéphales dans les prairies humides.



Délimitation de la zone et relevés de la présence de *Metrioptera saussuriana* depuis 2001.

Source : IGN 2003 - Cartographie : Le Billon, Michel et Le Mihal, Armo. Bretagne Vivante, 2005

Quoi qu'il en soit, et en l'état actuel de nos connaissances, on doit reconnaître que si l'espèce est abondante en Kreiz Breizh, sur le massif de Quénécen et à sa périphérie immédiate, elle demeure, à l'échelle de la région, encore très localisée et représente, de ce fait, une singularité [voir carte]. Ne devrions-nous pas, alors, œuvrer pour qu'elle soit inscrite sur une sorte de liste « rouge » reconnaissant sa rareté, et même envisager qu'elle fasse l'objet d'une protection particulière ? Signalons qu'elle figure, d'ores et déjà, sur la liste provisoire des espèces déterminantes d'orthoptères de Bretagne.

Quelle agriculture à l'aube de la réforme de la PAC



Daniel Piquet-Pellorce,
bénévole, responsable du suivi des dossiers agricoles

Dans le contexte de la libéralisation des marchés mondiaux et de l'industrialisation de l'agriculture à l'échelle planétaire d'une part, de la réforme de la PAC au niveau européen d'autre part, où en est notre agriculture ?

De négociations internationales à l'OMC en réforme de la PAC, de directives européennes en décrets nationaux puis en loi d'orientation agricole programmée en 2005, l'agriculture, soumise à des contraintes d'évolution permanente, voit sa mutation s'accélérer encore davantage. On trouvera ici quelques réflexions, sans doute subjectives, d'un observateur complètement extérieur à l'agriculture elle-même, mais qui souhaiterait comprendre où tout cela nous mène. Où en sont nos agriculteurs avec l'environnement ? Où la réforme de la PAC les conduira-t-elle ? Où nous entraîne l'industrialisation de l'agriculture à l'échelle planétaire ?

Une agriculture industrialisée pour toute la planète

La Bretagne a connu l'industrialisation du poulet puis celle du porc,

aujourd'hui celle de la tomate. Mais l'industrialisation n'est pas réservée à la Bretagne ! Et nous avons vu le Brésil, puis l'Argentine et d'autres s'y mettre sérieusement. Ceci demande des capitaux d'une part, une main-d'œuvre hélas peu qualifiée d'autre part. A ce jeu-là, quand il n'y a plus de références au sol, au climat, au savoir-faire d'une population qui a lentement et longuement appris comment maîtriser les facteurs naturels, quand la sélection de races

animales ou d'espèces végétales n'est plus qu'une affaire de laboratoires, quand les coûts du transport et des atteintes à l'environnement sont largement sous-estimés, alors le marché est mondial et le différentiel ne se fait plus que sur le coût de la main-d'œuvre. Nous savons tous où cela conduit : aujourd'hui « Doux » au Brésil, demain le porc je ne sais où, la tomate au Maroc et la campagne fran-



Henri Rommé

çaise au désert ! La bataille industrielle alimentaire mondiale conduit inévitablement au dumping social, au non-respect de l'environnement, à la surproduction et à l'élimination de toutes les agricultures artisanales d'Afrique ou d'ailleurs. Enfin ! Plus de famines, me dira-t-on ! Pas si sûr ! Nous avons maints exemples où le développement industriel côtoie, quand il n'engendre pas, la misère la plus extrême (voir par exemple récemment sur nos écrans : « le cauchemar de Darwin »).

S'il est clair aujourd'hui que nous devons absolument supprimer les aides à l'exportation, nous ne devons pas pour autant entrer dans le jeu de l'OMC pour l'agriculture. L'alimentation n'est pas un bien comme les autres, toutes les régions du monde doivent pouvoir protéger leur agriculture et conserver si possible une certaine indépendance alimentaire.

L'Europe, une chance ?

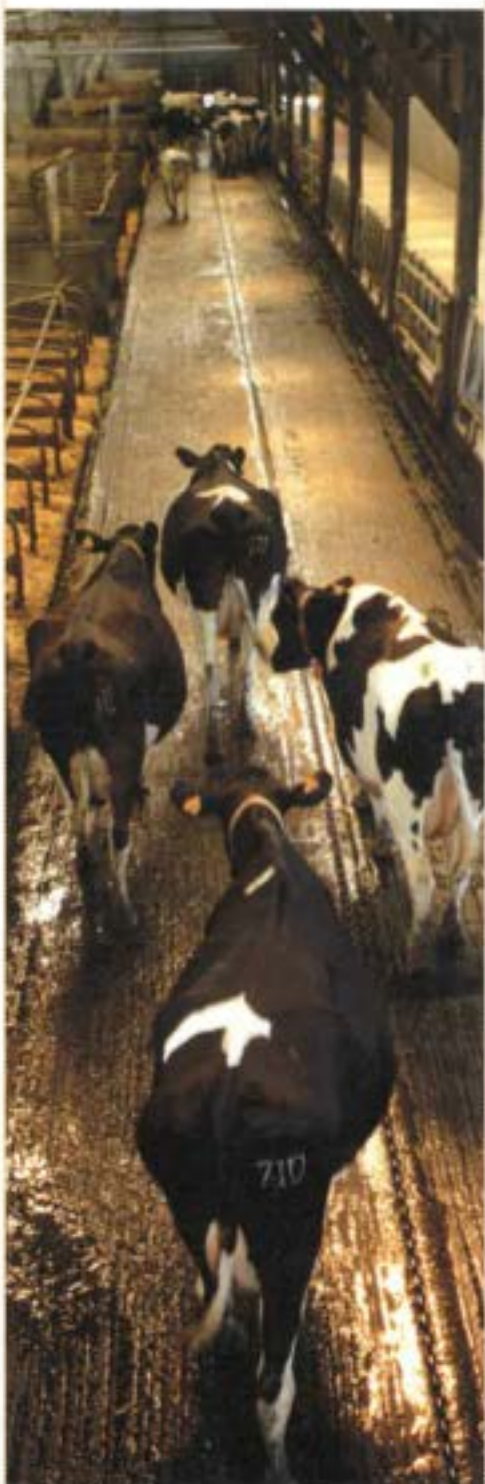
Mais au moins en Europe, nous pouvons penser que nous représentons un grand marché avec des règles et que ça ne se passera pas comme cela ! Certes, nous avons un marché intérieur assez riche, bien qu'il y ait en permanence une forte pression pour avoir des prix toujours plus bas. Côté marché, tout se jouera sur la demande intérieure : ou bien pour des raisons de santé et de goût, la demande gardera des aspects très culturels quant à la qualité, à la variété de l'offre et à la diversité des goûts, ou bien c'est le prix le plus bas qui l'emportera avec une standardisation des goûts et des produits pourvu que la sécurité sanitaire soit assurée. Face à la deuxième hypothèse, la politique européenne est sans moyen pour protéger le marché dans le cadre d'une OMC plus libérale que jamais. Dans le cadre de la première hypothèse, la réforme de la PAC ne manque pas de pertinence. En effet, le découplage des aides par rapport à la production et l'écoconditionnalité sont en soi de nature à aider le monde agricole européen à produire un peu moins avec plus de qualité et un meilleur respect de l'environnement.

Hélas ! Le choix d'application fait par la France est absolument catastrophique. La politique agricole de notre pays rêve toujours d'exporter à travers le monde entier et fait le choix de continuer l'industrialisation forcée de notre agriculture. C'est dans cette optique que le gouvernement a fait le choix de fixer les aides futures par exploitation en fonction des aides reçues dans les années 2000 à 2003. Autrement dit, plus une exploitation était en production intensive dans le passé,

plus elle sera aidée dans le futur sous réserve de quelques améliorations de pratiques agricoles pour répondre à un minimum d'exigences de respect de l'environnement. Plus une exploitation était passée à un mode extensif et respectueux de l'environnement, moins elle recevait d'aides dans le passé et moins elle en recevra dans le futur ! Le cas le plus typique étant celui de la production laitière où celui qui était passé à une alimentation entièrement herbagère pour ses bovins recevait le moins d'aide et donc recevra encore demain le moins d'aide, et celui qui était avec une grande partie de fourrage en maïs avait des aides importantes, et il les conservera demain avec peut-être une reconversion « à l'herbe » si cela lui chante ! Système inique et faussant la concurrence.

Dans un tel contexte, où en sont nos exploitants agricoles, et particulièrement en Bretagne ?

Il faut tout d'abord prendre conscience d'une très forte évolution de la population agricole : pour la plupart, ils ont reçu une formation de type brevet technique agricole ou bac agricole, voire brevet technique supérieur, ils utilisent l'informatique, etc. On a ici un premier paradoxe : beaucoup plus instruits que leurs parents et surtout que leurs grands-parents, leurs connaissances sont devenues très techniques, et par contre l'expérience du terrain enraciné s'est beaucoup affaiblie quand elle n'a pas disparu ! La supertechnique évoluant sans cesse, cela les rend très fortement dépendants, de tout un monde de conseillers agricoles (des techniciens de la DDA, des techniciens des chambres d'agriculture, des techniciens des coopératives, et bien entendu des représentants de tous ordres de l'agrochimie). Enfin la technique a un coût ! Que ce soit pour la productivité, que ce soit pour la sécurité sanitaire, que



Pierre Rénard

ce soit pour l'environnement, tout et tout le monde les pousse à des investissements de plus en plus lourds et sans fin. La culture ou l'élevage intensifs conduisent à des coûts d'intrants prohibitifs (engrais, traitements sanitaires, phytosanitaires...). C'est inévitablement la fuite en avant : toujours s'agrandir, toujours investir, toujours plus de traitements, dans l'espoir de s'en sortir. Dans le même temps, une angoisse profonde les envahit et les pousse parfois à la violence dans une situation souvent de surendettement et de fins de mois très difficiles. Pour faire face à tous les problèmes sanitaires ou environnementaux, les réglementations mises en place, augmentent les contraintes qui pèsent sur les exploitations et conduisent à l'élimination des petites exploitations et à toujours plus de concentration. Dans ce contexte, on doit reconnaître que ces pratiques agricoles ont quelque peu évolué : la couverture des sols en période hivernale se généralise, les engrais sont mieux dosés avec des plans de fumure plus rigoureux, l'emploi des pesticides est plus maîtrisé qu'auparavant, l'idée de bandes enherbées près des cours d'eau fait son chemin, les déchets en tous genres sont davantage traités ou valorisés. Mais hélas tout ceci est vécu comme contraintes, avec des

coûts ressentis comme excessifs et des résultats qui sont difficilement perceptibles ! Nous rencontrons aujourd'hui un monde agricole qui a le sentiment de faire des efforts désespérés à un coût qui lui semble prohibitif et qui ne se sent pas reconnu pour les efforts produits. Tout le malentendu est là : il ne s'agit pas de continuer cette production en réparant les désordres occasionnés, mais de changer de type de production en réduisant « à la source » les désordres. Tel est le paradoxe des systèmes qui n'ont pas été pensés au départ dans une perspective « durable » ! « Ne pas polluer coûte moins cher que de polluer puis de traiter la pollution », cette vérité toute simple semble encore complètement hors de portée de raisonnement pour l'État et la FNSEA.

Pendant ce temps, quelques agriculteurs courageux se sont tournés vers une autre agriculture, « bio » ou « plus durable », économisant l'énergie et les sols, évitant de polluer et de dépenser inutilement, veillant à conserver paysages et biodiversité en Bretagne. Un millier d'exploitations « en bio » et sans doute autant en agriculture durable, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas suffisant.

Ce qu'il faudrait ne pas manquer !

Au bout du compte, il me semble que l'intérêt de tous, exploitants agricoles, citoyens soucieux de leur environnement et de leur santé, consommateurs, nécessite vraiment la promotion et l'encouragement de cette autre agriculture. Il ne s'agit pas ici d'une vision passiste de l'agriculture de nos grands-parents, mais bien au contraire d'une agriculture tout à fait moderne, respectant l'homme et la nature et prenant en compte les enjeux de l'avenir. Il faut absolument que notre pays soutienne financièrement ces agricultures (comme actuellement tous les pays européens sauf la France et le Luxembourg !). Il faut que les collectivités territoriales choisissent clairement de les aider pour l'organisation des marchés, par l'encouragement en restauration collective (et en particulier scolaire). Il faut enfin et surtout que les consommateurs fassent eux aussi des choix clairs et responsables en entrant dans des circuits de commercialisation plus courts, plus près des producteurs et en privilégiant la qualité sur le prix, les variétés d'ici contre le produit standard venu de l'autre bout du monde. ■

Guirlandes électriques non merci !

Stop le tout plastok !

Principes

La consommation d'électricité des Français a augmenté de 2,2 % en 2004. Compte tenu du ralentissement de la croissance économique, ce sont les particuliers (et non les industriels) qui sont à l'origine du phénomène. Au-delà de la petite vague de froid et de la canicule, c'est l'équipement accru des ménages en appareils consommateurs qui est en grande partie responsable du phénomène.

En 2002, la France a pu se féliciter d'avoir doublé sa production d'énergie d'origine éolienne par rapport à 2001 en passant de 0,2 à 0,4 % de sa production totale d'électricité. Ce qui ne représente donc, au total, que 10 % de l'augmentation de la consommation d'électricité en 2003 ! En 2004, c'est une progression de 73 % qui a porté le parc à 405 MW (soit la moitié d'une petite tranche nucléaire), mais les experts estiment que c'est encore insuffisant pour atteindre les objectifs du programme français pourtant bien modestes !

Les efforts d'équipement éolien de la France ne serviraient donc, au mieux, qu'à éponger la croissance de la consommation ou à faire tourner la moitié des remontées mécaniques pour le ski (qui consomment, à elles seules, l'équivalent du tiers de la production d'une centrale nucléaire...).

Au rythme où se développent depuis deux ans les illuminations des maisons particulières et de leurs jardins à Noël et, en sachant que dix mètres de guirlande consomment autant en un mois qu'un réfrigérateur en un an, on peut se demander si le programme Éole 2005 n'aurait pas pu aussi bien s'appeler Noël 2005.

Face à la crise pétrolière et au dérèglement climatique, le développement des énergies renouvelables et la promotion des économies d'énergie doivent aller de pair.

Bretagne Vivante-SEPNB demande donc aux élus municipaux de prendre des motions incitant leurs concitoyens à ne pas développer l'illumination de leurs maisons. Il est bien sûr indispensable que les communes qui ont commencé à organiser des concours de maisons « illuminées » sur le modèle des « maisons fleuries » y renoncent d'urgence, sauf à se disqualifier dans toute discussion sur le développement durable. ■

Les producteurs ont recours de plus en plus fréquemment à des emballages plastiques ou des produits plastiques jetables ; ce qui nous rend dépendants d'une matière première non renouvelable, le pétrole. Alors qu'à peine 17 % des plastiques utilisés sont recyclés, ces derniers produisent des pollutions multiples aussi bien en amont de leur fabrication qu'en aval de leur utilisation. En tant que consommateurs, nous avons le devoir de contraindre les producteurs à ne plus recourir systématiquement à cette matière gaspillée inutilement. En tant que citoyens, nous avons le pouvoir de réclamer une maîtrise et un contrôle de la mise sur le marché du tout plastique et du plastique jetable et leur remplacement par des produits en matériaux réutilisables et renouvelables !

La campagne « Bouteilles et films plastiques : stop le tout plastok ! » qui sera lancée mi-novembre par Agir pour l'Environnement, en partenariat avec des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, vise la réduction à la source de la consommation tous azimuts du plastique, en particulier des bouteilles d'eau et des films couvrant les journaux, magazines et revues. Des brochures d'information et des cartes postales à destination des décideurs politiques et des distributeurs d'eau vous seront envoyées sur demande :

Agir pour l'Environnement

97, rue Pelleport, 75020 Paris

tél. : 01 40 31 34 48

www.agirpourenvironnement.org

Quelques notes andalouses

J'ai de la chance, je reviens d'Andalousie. Je ne peux tout vous raconter - dommage, soyez-en certain -, mais j'en rapporte aussi l'habituelle moisson d'amertume. Le lynx ibérique, une espèce qu'on ne trouve qu'en Espagne et peut-être dans quelques recoins portugais, est sur le point de nous dire adieu. Son extinction serait la première d'un félin sur terre depuis 10 000 ans, depuis la mort du tigre à dents de sabre. Et pas au fin fond de l'Afrique martyrisée par les guerres et la maladie. Non, au cœur de l'Europe riche et donneuse de leçons.

Il y avait autour de 100 000 lynx au début du siècle passé. Il n'en reste qu'une centaine : un abominable désastre. La faute aux chasseurs - longtemps, la peau du lynx se monnaya fort cher -, la faute au lapin - proie essentielle du félin, il disparaît lui aussi, victime d'épidémies -, la faute aux routes.

Les routes, oui. Arrêtons-nous une seconde au bord de l'une d'elles, qui relie les villages de Villamanrique et d'El Rocío. Elle coupe en partie le parc national de la Doñana, et elle tue chaque année un ou plusieurs lynx survivants. Quand il en reste si peu, c'est énorme. Pourquoi cette route, officiellement présentée comme « chemin agricole » ? Parce que certains habitants de Villamanrique en avaient assez de faire un tout petit détour. Leurs élus locaux ont œuvré, l'Europe a ouvert la pompe à finances, et la route a été livrée. Beau chemin agricole, en vérité, que cette large route, asphaltée, qui ferait honte à nos meilleures départementales.

L'histoire vous en rappelle peut-être d'autres, plus locales. Vous savez sans doute qu'une réforme des parcs nationaux français est en cours. Une loi sera tôt ou tard discutée au Parlement. Sur le papier, c'est épatant. Nos bons maîtres souhaiteraient appliquer la décentralisation aux milieux naturels protégés. Et donc accorder plus de pouvoir aux collectivités locales, en assouplissant le cadre juridique qui protège pour l'heure nos parcs nationaux.

Rien n'est bouclé encore, rien n'est achevé, certes. Mais comment vous dire ? J'ai peur. Je pense à tous ceux qui guignent les Écrins, les Aravis, la Vanoise. À ceux qui rêvent de marinas et de lotissements sur les dernières lignes de rivage libres. Je pense au lynx d'Andalousie.

Fabrice Nicolino